

Cote du document:	<u>EB 2008/94/R.17/Rev.1</u>
Point de l'ordre du jour:	<u>11 c) i)</u>
Date:	<u>11 septembre 2008</u>
Distribution:	<u>Publique</u>
Original:	<u>Anglais</u>

F



Ouvrer pour que les
populations rurales pauvres
se libèrent de la pauvreté

Rapport du Président

Proposition de prêt et de don à la République d'Indonésie pour le

Projet relatif au programme national d'autonomisation des communautés rurales

Conseil d'administration — Quatre-vingt-quatorzième session
Rome, 10-11 septembre 2008

Pour: **Approbation**

Note aux Administrateurs

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour approbation.

Afin que le temps imparti aux réunions du Conseil soit utilisé au mieux, les Administrateurs qui auraient des questions techniques à poser au sujet du présent document sont invités à se mettre en rapport, avant la session, avec le responsable du FIDA ci-après:

Yougiong Wang

Chargé de programme de pays
téléphone: +39 06 5459 2076
courriel: y.wang@ifad.org

Les demandes concernant la transmission des documents de la présente session doivent être adressées à:

Deirdre McGrenra

Fonctionnaire responsable des organes directeurs
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: d.mcgrenra@ifad.org

Table des matières

Sigles et acronymes	ii
Recommandation pour approbation	iii
Carte de la zone du programme	iv
Résumé du financement	v
I. Le programme	1
A. Principal créneau de développement visé par le programme	1
B. Financement proposé	1
C. Groupe cible et participation	2
D. Objectifs de développement	2
E. Harmonisation et alignement	3
F. Composantes et catégories de dépenses	3
G. Gestion et exécution: responsabilités et partenariats	3
H. Avantages et justification économique et financière	4
I. Gestion des savoirs, innovation et élargissement	5
J. Principaux risques	5
K. Durabilité	6
II. Instruments juridiques et autorité	6
III. Recommandation	6
Annexe	
Garanties importantes incluses dans l'accord de financement négocié	7
Appendices	
I. Key reference documents (Principaux documents de référence)	
II. Logical framework (Cadre logique)	

Sigles et acronymes

IDA	Association internationale de développement
PNPM	Programme national d'autonomisation des communautés rurales

Recommandation pour approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation relative à la proposition de prêt et de don à la République d'Indonésie pour le projet relatif au programme national d'autonomisation des communautés rurales (PNPM), telle qu'elle figure au paragraphe 34.

Carte de la zone du projet

Indonesia

National Programme for Community Empowerment



Source: carte établie par le FIDA.

Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

République d'Indonésie

Projet relatif au programme national d'autonomisation des communautés rurales

Résumé du financement

Institution initiatrice:	Gouvernement de la République d'Indonésie
Emprunteur:	République d'Indonésie
Organisme d'exécution:	Ministère de l'intérieur – Direction générale pour l'autonomisation rurale et des communautés
Coût total du programme:	7,35 milliards d'USD
Montant du prêt du FIDA:	42 033 300 DTS (équivalant approximativement à 68,13 millions d'USD)
Montant du don du FIDA:	246 800 DTS (équivalant approximativement à 0,40 million d'USD)
Conditions du prêt du FIDA:	40 ans, y compris un différé d'amortissement de dix ans, avec une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an
Cofinanceurs:	Banque mondiale et Association internationale de développement (IDA)
Montant du cofinancement:	1,62 milliard d'USD
Conditions du cofinancement:	Panachage de crédits octroyés par l'IDA et de prêts accordés par la Banque internationale pour la reconstruction et le développement
Contribution de l'emprunteur:	4,86 milliards d'USD
Contribution des bénéficiaires:	807,60 millions d'USD
Institutions chargées de la préévaluation:	Banque mondiale et FIDA
Institution coopérante:	Banque mondiale

Proposition de prêt et de don à la République d'Indonésie pour le projet relatif au programme national d'autonomisation des communautés rurales

I. Le programme

A. Principal créneau de développement visé par le programme

1. Le Programme national d'autonomisation des communautés rurales (PNPM) donne corps à l'engagement à long terme pris par le gouvernement afin de promouvoir une participation accrue de la population rurale au développement rural, l'amélioration de la gouvernance et de meilleurs programmes de réduction de la pauvreté, et de développer un programme d'action pour la réduction de la pauvreté et les capacités institutionnelles y relatives. L'appui fourni par le FIDA au PNPM visera à réduire la pauvreté et à améliorer la gouvernance locale en milieu rural à travers l'octroi de ressources destinées à soutenir les propositions relatives à la production élaborées par les communautés, par le biais d'un processus participatif de planification.

B. Financement proposé

Modalités et conditions

2. Il est proposé que le FIDA accorde à la République d'Indonésie un prêt d'un montant de 42,03 millions de DTS (équivalant approximativement à 68,13 millions d'USD) à des conditions particulièrement favorables, et un don d'un montant de 246 800 DTS (équivalant approximativement à 0,40 million d'USD), pour contribuer au financement du projet relatif au programme national d'autonomisation des communautés rurales. Le prêt aura une durée de 40 ans, y compris un différé d'amortissement de dix ans, avec une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an.

Système d'allocation fondé sur la performance (SAFP) du FIDA

3. L'allocation fixée pour la République d'Indonésie au titre du SAFP est de 68,533 millions d'USD sur les trois ans du cycle SAFP (2007-2009).

Endettement du pays et capacité d'absorption de l'État

4. En 2005, le total de la dette extérieure du pays représentait 55% du revenu national brut. Le ratio des paiements au titre du service de la dette par rapport aux exportations de biens et services était de 22% en 2004. Les réserves internationales, qui représentaient en 2003 environ huit mois d'importations et de paiements de la dette extérieure, devraient équivaloir à 7,4 mois en 2008. L'Indonésie rembourse ses prêts de manière régulière et sa capacité d'absorption est relativement bonne.

Flux de fonds

5. Les fonds provenant du prêt du FIDA seront déposés sur un compte spécial en USD géré par le Ministère des finances et destiné à financer toutes les catégories de décaissement du FIDA. Les fonds provenant du don du FIDA seront acheminés sur un compte de don en USD géré par le Ministère des finances, pour la mise en œuvre des activités financées grâce au don.

Modalités de supervision

6. L'institution coopérante chargée de la gestion des fonds accordés par le FIDA au PNPM est la Banque mondiale. Le FIDA participera aux missions de supervision.

Dérogations aux conditions générales applicables au financement du développement agricole et aux politiques opérationnelles du FIDA

7. Afin de garantir une harmonisation maximale avec le règlement intérieur de la Banque mondiale/IDA, une dérogation à l'application de la section 11.01 de l'article XI (relative aux taxes) et de la section 4.10 de l'article IV (relative aux dépenses éligibles) des conditions générales applicables au financement du développement agricole est envisagée afin de pouvoir utiliser les produits du prêt et du don pour couvrir les dépenses, y compris les taxes, dans la même mesure que ce qui est autorisé dans le cadre du financement de la Banque mondiale/IDA lorsque des exemptions fiscales ne sont pas prévues.

Gouvernance

8. Les mesures suivantes sont prévues afin de renforcer les aspects du financement du FIDA qui ont trait à la gouvernance: i) les communautés suivront de près l'état d'avancement du programme; ii) l'unité de gestion du programme préparera des mémorandums d'accord avec les banques locales participantes et exigera que les comptes communautaires fassent l'objet de contrôles additionnels; iii) le programme mettra en place, au sein de la Direction générale, une unité nationale chargée de la surveillance de la gestion financière et de la formation, composée d'au moins sept experts qualifiés; iv) la stratégie anticorruption du PNPM s'inspire largement du cadre anticorruption de l'Indonésie ainsi que du manuel de référence récemment publié par la Banque mondiale – Gestion fiduciaire pour les projets de développement à l'initiative des communautés; v) une base centrale de données répertoriant toutes les allégations de corruption, quelles qu'elles soient, relatives au PNPM, constituera la base quantitative sur laquelle mesurer la performance du programme; et vi) le PNPM sera doté d'un dispositif de gestion des plaintes à travers lequel les membres des communautés et le public pourront adresser leurs plaintes ou leurs demandes de renseignements.

C. Groupe cible et participation

Groupe cible

9. Le PNPM, programme national qui sera mis en œuvre entre 2009 et 2015, comportera l'octroi de fonds à chaque sous-district rural. Son groupe cible réunira donc quelque 117,8 millions de personnes (31,8 millions de ménages ruraux). Parmi eux, 20%, soit 23,6 millions de personnes (6,4 millions de ménages) vivent en dessous du seuil de pauvreté national et 29%, soit 34 millions de personnes (9,2 millions de ménages), vivent au-dessus de ce seuil mais risquent de sombrer dans la pauvreté. L'appui fourni par le FIDA au PNPM concernera le développement agricole dans huit districts et 28 sous-districts ruraux de deux provinces — Papouasie et Papouasie occidentale — principalement composées de peuples autochtones et de groupes ethniques.

Participation

10. Dans les sous-districts, les communautés réaliseront la plupart des activités du programme et en assureront le suivi et le contrôle de l'état d'avancement au niveau villageois. Les communautés locales et les organisations à assise communautaire telles que les groupes tribaux participeront à l'exécution du programme.

D. Objectifs de développement

Objectifs-clés

11. L'objectif général de l'appui fourni par le FIDA au PNPM est de contribuer à la réalisation des objectifs de développement du gouvernement, à savoir réduire la pauvreté et améliorer la gouvernance locale en milieu rural à travers l'octroi de ressources destinées à soutenir les propositions relatives à la production élaborées par les communautés, par le biais d'un processus participatif de planification.

Objectifs relatifs aux politiques et aux institutions

12. Le FIDA contribuera à renforcer les capacités d'analyse des politiques de la Direction générale en vue de la formulation de politiques et stratégies favorables aux pauvres. La Direction générale collectera et analysera l'expérience et les enseignements tirés, les meilleures pratiques et les innovations des programmes de réduction de la pauvreté, en vue de leur intégration successive dans les stratégies et programmes gouvernementaux à l'échelle nationale.

Cohérence avec les politiques et stratégies du FIDA

13. La conception du programme d'appui du FIDA au PNPM est en harmonie avec le Cadre stratégique du FIDA 2007-2010 ainsi qu'avec la stratégie de pays pour l'Indonésie s'agissant des domaines suivants: i) améliorer l'accès des pauvres aux ressources, à la technologie et aux marchés; ii) aider les populations rurales pauvres à se libérer de la pauvreté en renforçant leurs capacités et celles de leurs organisations; iii) accorder la priorité aux zones les plus défavorisées ainsi qu'aux groupes de ruraux pauvres et marginalisés; iv) garantir la participation des bénéficiaires à la conception et à l'exécution du programme; v) prendre en compte la question de la parité hommes-femmes; vi) encourager une gouvernance responsable; vii) instaurer des partenariats avec des donateurs partageant les mêmes vues; viii) engager le gouvernement dans un processus de concertation sur des thèmes précis; et ix) mettre en place des mécanismes de suivi par les bénéficiaires et d'institutionnalisation de l'évaluation de l'impact.

E. Harmonisation et alignement

Alignement sur les priorités nationales

14. Le PNPM constitue le cadre de référence gouvernemental pour tous les programmes à venir s'agissant d'autonomisation communautaire et de réduction de la pauvreté en Indonésie. Le financement accordé par le FIDA permettra d'appuyer la mise en œuvre du plan national de développement à moyen terme du gouvernement (2004-2009) et la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement.

Harmonisation avec les partenaires du développement

15. L'appui fourni au PNPM par le FIDA s'inscrit dans le droit fil de l'effort actuel d'harmonisation et d'alignement des stratégies, systèmes et procédures de développement.

F. Composantes et catégories de dépenses

Principales composantes

16. Le programme comprendra quatre composantes: i) subventions globales; ii) facilitation et formation; iii) appui à l'exécution et assistance technique; et iv) appui à la gestion du programme.

Catégories de dépenses

17. Les principales catégories de dépenses sont les suivantes: subventions globales (88%); appui à la facilitation (7%); appui à l'exécution/assistance technique, biens, services de consultants, formation et atelier (4%); et fonds non alloués (1%).

G. Gestion et exécution: responsabilités et partenariats

Principaux partenaires d'exécution

18. Les principaux partenaires d'exécution sont: i) les membres des communautés locales; ii) les facilitateurs et le personnel au niveau du sous-district, du district et de la province; iii) les ONG et les prestataires de services du secteur privé; et iv) le Ministère coordinateur pour le bien-être de la population, l'Agence nationale pour la planification et le Ministère de l'intérieur.

Responsabilités en matière d'exécution

19. Le Ministère de l'intérieur sera l'organisme chef de file du programme. Afin d'assurer le contrôle des grandes orientations et la gestion opérationnelle du PNPM, le Ministère a créé le Secrétariat national du PNPM, également chargé du recrutement et de la supervision de tous les consultants. Les consultants en gestion nationale assureront la supervision et l'appui technique d'ensemble. Le gouvernement envisage de constituer, au niveau de la province et du district, des conseils de réduction de la pauvreté, sur le modèle du comité national interministériel de réduction de la pauvreté, afin de coordonner et de promouvoir la coopération entre tous les programmes du PNPM. Au sein du sous-district, les communautés mèneront à bien les activités de planification par l'intermédiaire des conseils villageois. Tous les ans, une petite équipe sera constituée dans chaque sous-district et conseil villageois afin de mettre en œuvre le programme et d'aider à en tenir les registres. Au niveau du sous-district, le facilitateur aidera le groupement communautaire à préparer le rapport financier du programme pour l'exécution du don subsidiaire. Le facilitateur du sous-district sera responsable du contrôle et du suivi des risques de chevauchement entre les divers programmes en cours dans le même village.

Rôle de l'assistance technique

20. Le rôle de l'assistance technique sera d'assurer le renforcement des capacités, l'appui technique et la fourniture de conseils au personnel local afin d'améliorer les compétences et la qualité des services fournis.

Situation des principaux accords d'exécution

21. L'exécution sera régie par l'accord de financement du projet. Les communautés locales mettront en œuvre, par l'intermédiaire des conseils villageois, les activités prévues au titre du PNPM et les investissements financés grâce aux subventions globales. Un manuel d'exécution du projet sera élaboré pour la mise en œuvre des interventions du PNPM.

Principaux partenaires financiers et montants engagés

22. Le coût total du programme du PNPM est de 7,35 milliards d'USD sur sept ans, financé par un prêt du FIDA de 68,13 millions d'USD (1%) et un don du FIDA de 0,40 million d'USD (0,4%); des crédits et des prêts octroyés par la Banque mondiale à hauteur de 1,62 milliard d'USD (22%); des fonds de contrepartie du gouvernement à hauteur de 4,86 milliards d'USD (66%); et une contribution des bénéficiaires de 807,60 millions d'USD (11%).

H. Avantages et justification économique et financière

Principales catégories d'avantages découlant du programme

23. Les avantages découlant du PNPM seront liés à la construction de routes et de ponts en milieu rural, à l'approvisionnement en eau potable, à l'assainissement, à la petite irrigation, à l'infrastructure de commercialisation, à l'électrification en milieu rural ainsi qu'à la construction et à l'équipement d'infrastructures sociales (écoles et centres de soins). Le PNPM renforcera l'accès aux services de base. Les communautés locales devraient utiliser les subventions globales pour investir dans des biens publics afin d'améliorer les moyens de subsistance en milieu rural, par exemple à travers le développement de l'agriculture et de l'élevage, les filières de commercialisation et la mise en place de chaînes de valeur. L'un des principaux avantages du PNPM sera son impact sur les dépenses des ménages ruraux et la création d'emplois au niveau local. Chaque année, 3,8 millions de personnes environ devraient trouver un emploi: avec une moyenne de 11 journées de travail, 41,8 millions de jours de travail au total seraient ainsi créés.

Viabilité économique et financière

24. Une analyse économique initiale indique une moyenne pondérée du taux de rentabilité économique (TRE) de 60%. Pour les quatre provinces, la moyenne des

TRE pour chaque type d'infrastructure est la suivante: approvisionnement en eau (39%), routes/ponts (52%) et irrigation (68%).

I. Gestion des savoirs, innovation et élargissement

Modalités de gestion des savoirs

25. L'appui fourni par le FIDA aidera la Direction générale à collecter et à analyser l'expérience et les enseignements tirés, les meilleures pratiques et les innovations des programmes de réduction de la pauvreté en vue de leur intégration successive dans les stratégies et programmes gouvernementaux au niveau national et local. Il s'agirait, par exemple, de questions relatives au développement rural et à la réduction de la pauvreté dans les zones isolées, au ciblage de la pauvreté, à la durabilité des programmes de développement communautaire et à leur intégration dans les activités de planification et de développement des collectivités locales.

Innovations en matière de développement

26. Ce sera la première fois qu'un projet d'investissement du FIDA en Indonésie cofinance un programme national de réduction de la pauvreté rurale, lancé et dirigé par le gouvernement, en vue de la réalisation d'objectifs de développement convenus, selon des approches et procédures harmonisées.

Approche d'élargissement

27. L'appui du FIDA en faveur du développement agricole et économique offrira une expérience et des enseignements précieux que le gouvernement mettra à profit pour élargir ses investissements dans ces domaines.

J. Principaux risques

Principaux risques et mesures d'atténuation

28. Les principaux risques et les mesures d'atténuation envisagées sont les suivants: i) des contrôles fiduciaires insuffisants, d'où le risque de corruption et l'impossibilité d'atteindre les objectifs de développement: développer plus avant une structure de contrôle fondée sur le risque; modifier le manuel d'audit afin d'élargir l'échantillonnage et encourager la diffusion des résultats; offrir une formation en gestion financière; et renforcer les contrôles sociaux; ii) des déblocages budgétaires tardifs, d'où des retards: améliorer l'administration interne du Ministère de l'intérieur afin d'accélérer le processus d'élaboration budgétaire et discuter des déblocages et des révisions budgétaires avec le Ministère des finances; iii) des nouveaux financements insuffisants, d'où une réduction des avantages et/ou des budgets indicatifs fournis par le parlement non intégralement financés: rechercher des fonds additionnels provenant de la consolidation d'autres projets ou programmes; iv) les divers risques politiques inhérents aux élections de 2008/2009: les minimiser en ajustant le calendrier de certains décaissements, l'éducation et la socialisation communautaire, et en interrompant provisoirement les activités; v) des facilitateurs et consultants en nombre insuffisant, d'où l'impossibilité de couvrir les besoins: le gouvernement adoptera une stratégie de recrutement et formation rapides de nouveaux facilitateurs et consultants, qui comportera la prolongation des contrats actuels de consultation et des programmes de formation renforcés; vi) les faibles capacités de gestion de l'organisme d'exécution s'agissant du programme élargi: la Direction générale est en train d'adopter des mesures destinées à améliorer la gestion; et vii) des collectivités locales insuffisamment engagées en faveur de la durabilité du programme: renforcer la participation des collectivités locales au moyen d'un appui à la facilitation (composante ii).

Classification environnementale

29. À l'issue des procédures d'évaluation environnementale du FIDA, le PNPM a été classé en catégorie B dans la mesure où il n'aura vraisemblablement aucun impact négatif important sur l'environnement.

K. Durabilité

30. Le PNPM devrait être durable dans la mesure où la forte participation communautaire garantit l'achat et la demande et où la participation des collectivités locales garantit que le processus bénéficie d'un soutien additionnel, est intégré dans les cadres institutionnels et est appliqué à plus grande échelle.

II. Instruments juridiques et autorité

31. Un accord de financement entre la République d'Indonésie et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le financement proposé sera consenti à l'emprunteur. Les garanties importantes incluses dans l'accord négocié sont jointes en annexe.
32. La République d'Indonésie est habilitée, en vertu de ses lois, à contracter un emprunt auprès du FIDA.
33. Je certifie que le financement proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA.

III. Recommandation

34. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le financement proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds fera à la République d'Indonésie un prêt libellé en diverses monnaies d'un montant équivalant à quarante-deux millions trente-trois mille trois cents droits de tirage spéciaux (42 033 300 DTS) venant à échéance le 1^{er} septembre 2048 ou avant cette date. Il sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an et sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

DÉCIDE EN OUTRE: que le Fonds accordera à la République d'Indonésie un don libellé en diverses monnaies d'un montant équivalant à deux cent quarante-six mille huit cents droits de tirage spéciaux (246 800 DTS) qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Le Président
Lennart Båge

Garanties importantes incluses dans l'accord de financement négocié

(Négociations conclues le 6 août 2008)

Objectifs du projet

1. Le Gouvernement de la République d'Indonésie (le Gouvernement) s'engage à accomplir les objectifs du projet. À cet effet, il mène à bien le projet par l'entremise du Ministère de l'intérieur du Gouvernement et conformément aux dispositions de l'accord de financement.

Programme national d'autonomisation des communautés rurales (PNPM)

2. Le Gouvernement veille à ce que le PNPM reste un programme prioritaire tout au long de la période d'exécution du projet et informe le FIDA de toute modification apportée au plan d'application du PNPM susceptible d'avoir une incidence sur la mise en œuvre des activités au titre du projet.

Direction générale pour l'autonomisation des villages et des communautés

3. Le Gouvernement veille à ce que la Direction générale pour l'autonomisation des villages et des communautés (la Direction générale) ait recours à des indicateurs et à un système appropriés pour suivre et évaluer l'impact des activités financées par le FIDA.

Manuel d'exécution du projet

4. Le Gouvernement veille à ce que le manuel d'exécution du projet soit mis à la disposition des bénéficiaires dans tout le pays afin d'informer ceux-ci sur les possibilités d'utiliser les subventions globales pour investir dans des activités susceptibles d'améliorer les moyens de subsistance dans les zones rurales, notamment pour le développement de l'agriculture et de l'élevage, l'intégration aux filières commerciales et la création de chaînes de valeur suivant les priorités établies par les communautés locales.

Papouasie et Papouasie occidentale

5. a) Le Gouvernement veille à ce que l'appui à la facilitation pour les provinces de Papouasie et Papouasie occidentale soit assorti de crédits destinés à donner une formation à des autochtones papous qui auront été choisis pour être agronomes de village, à des agents de facilitation agricole des *kecamatan* (ou sous-districts, sous-division administrative du *kabupaten*) correspondants et à des consultants au niveau des *kabupaten* (ou districts, sous-division administrative de la province), ainsi que d'autres formes de soutien technique et organisationnel.
b) Le Gouvernement veille à ce que les gouvernements des provinces de Papouasie et Papouasie occidentale accordent des subventions globales aux villages au titre de leur plan stratégique de développement des villages (RESPEK), centré sur le développement humain, pendant toute la durée du projet.

Choix des *kecamatan*

6. Le Gouvernement veille à ce que chaque agence provinciale de planification du développement régional (*bappeda*) communique une liste récapitulative annuelle des *kecamatan* proposés au secrétariat de la Direction générale et au FIDA au plus tard le 30 novembre de chaque année pour l'exercice budgétaire suivant. Il s'assure que la liste récapitulative annuelle approuvée des *kecamatan* participants est mise à la disposition du public gratuitement au plus tard le 31 décembre de chaque année pendant la durée du projet.

Diffusion d'informations

7. Le Gouvernement, par l'intermédiaire de l'administrateur du *kabupaten* (*bupati*) et des fonctionnaires du *kabupaten* affectés aux *kecamatan* (*camat*), publie, au plus tard le 31 octobre de chaque année et ce jusqu'au terme du projet, des informations à l'intention des villageois et de leurs représentants concernant toutes les questions administratives, financières, sociales, procédurales, techniques et environnementales relatives au choix, à la conception, à la préparation et à l'exécution des projets financés par des subventions globales.

Régime foncier

8. Le Gouvernement veille à ce que des mesures appropriées soient prises pour préserver les droits traditionnels d'utilisation des terres.

Identité de traitement des hommes et des femmes

9. Le Gouvernement s'assure que des considérations relatives à l'équité entre les sexes figurent dans toutes les activités du projet durant la période d'exécution de celui-ci. Il veille à ce que 40% au moins des participants à la planification annuelle au niveau des villages et des bénéficiaires des ateliers soient des femmes. Le Gouvernement s'efforce de dépasser cet objectif.

Intérêts des peuples autochtones

10. Le Gouvernement veille à ce que les intérêts des peuples autochtones soient pleinement pris en compte dans l'exécution du projet et, à cet effet, il s'assure que:
 - a) le projet est mené conformément aux dispositions pertinentes de la législation nationale en vigueur relative aux peuples autochtones;
 - b) des crédits sont alloués au titre de la composante relative à la facilitation et à la formation afin d'offrir une formation à des autochtones papous;
 - c) les peuples autochtones sont représentés équitablement et dans une juste mesure dans toutes les activités locales de planification du projet;
 - d) les droits des peuples autochtones sont dûment respectés;
 - e) les communautés autochtones participent à la concertation sur les orientations et à la gouvernance locale;
 - f) les déclarations, pactes et/ou conventions en rapport avec cette question ratifiés par le Gouvernement sont respectés;
 - g) le projet n'entraîne aucun empiètement sur les territoires traditionnels utilisés ou occupés par des communautés autochtones.

Mesures de lutte phytosanitaire

11. Le Gouvernement se conforme au Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides et veille à ce qu'aucun des pesticides fournis au titre du projet ne figure parmi ceux classés comme «extrêmement dangereux» ou «très dangereux» par l'Organisation mondiale de la santé.

Pratiques respectueuses de l'environnement

12. Afin d'assurer des pratiques saines au plan écologique, le Gouvernement: i) applique des politiques et des mesures visant à préserver les ressources forestières et halieutiques et les espèces menacées dans la zone du projet; ii) veille à ce que toutes les activités entreprises dans le cadre du projet pour développer l'irrigation aient recours à l'adduction d'eau par gravité ou à des puits de surface et prend par ailleurs les mesures qui pourraient être nécessaires pour éviter tout impact négatif sur le niveau des nappes phréatiques; et iii) veille à ce que la réfection des routes existantes et l'aménagement des sentiers prévoient suffisamment de dispositifs d'écoulement transversaux et à ce que la conception de ces dispositifs soit fondée sur une analyse hydrologique locale préalable ou tienne compte d'une telle analyse dans le cas où celle-ci aurait déjà été réalisée.

Assurance du personnel du projet

13. Le Gouvernement assure les principaux membres du personnel du projet contre les risques de maladie et d'accident selon les modalités habituellement suivies pour le personnel de la fonction publique dans le pays.

Fraude et corruption

14. Le Gouvernement porte sans délai à l'attention du FIDA toute allégation ou suspicion de fraude et/ou de corruption en rapport avec l'exécution du projet dont il a connaissance ou qui lui est signalée. Le Gouvernement, par l'entremise du Ministère des finances, confirme par écrit aux communautés plaignantes les décisions prononcées par les tribunaux suite aux plaintes pour corruption et leur verse les éventuelles indemnités perçues, conformément aux dispositions du manuel du PNPM relatives au traitement des plaintes.

Suivi

15. La Direction générale, avec l'aide de son secrétariat ou de l'unité de gestion du projet, met en place dès que possible, mais impérativement dans un délai de six mois suivant la date d'entrée en vigueur, un système approprié de gestion de l'information, qu'elle tient ensuite à jour.

Évaluations

16. Le Gouvernement et chaque intervenant participant au projet facilitent tous les examens et évaluations éventuellement effectués par le FIDA au cours de l'exécution du projet.

Suspension

17. a) Le FIDA peut suspendre, en tout ou en partie, le droit du Gouvernement de demander des retraits du compte du prêt et du compte du don si l'un des faits suivants se produit :
 - i) le FIDA, après avoir consulté le Gouvernement, considère que les avantages matériels du projet ne bénéficient pas suffisamment au groupe cible ou qu'ils bénéficient à des personnes étrangères au groupe cible au détriment des membres de ce groupe cible;
 - ii) le droit du Gouvernement d'effectuer des retraits sur le produit du cofinancement a été suspendu, annulé ou abrogé, en tout ou en partie, ou le cofinancement est devenu exigible et remboursable avant l'échéance convenue; ou il s'est produit un événement qui, par préavis ou caducité, est susceptible d'avoir des effets identiques à ceux susmentionnés;
 - iii) les accords du sous-projet ou l'une quelconque de leurs dispositions ont fait l'objet d'une violation ou d'une dérogation, d'une suspension, d'une abrogation, d'un amendement ou de toute autre modification et le FIDA considère que cette violation ou dérogation, suspension, abrogation, cet amendement ou cette autre modification a eu ou risque d'avoir un effet préjudiciable important sur une quelconque partie du projet;
 - iv) le manuel d'exécution du projet ou l'une quelconque de ses dispositions fait l'objet d'une dérogation, d'une suspension, d'une abrogation, d'un amendement ou de toute autre modification sans le consentement préalable du FIDA et ce dernier considère que cette dérogation, suspension, abrogation, cet amendement ou cette modification a eu ou risque d'avoir un effet préjudiciable important sur le projet;
 - v) l'abrogation, l'invalidation, la suspension, l'amendement ou toute autre modification apportée à une loi nationale peut être préjudiciable à l'une quelconque des conditions de l'accord de financement;

- vi) le FIDA a notifié au Gouvernement que des allégations crédibles de corruption ou de pratiques frauduleuses ont été portées à son attention à propos de l'exécution du projet, et le Gouvernement n'a pris aucune mesure appropriée en temps utile pour y remédier à la satisfaction du FIDA;
 - vii) les marchés n'ont pas été ou ne sont pas passés en conformité avec les dispositions des accords de cofinancement.
- b) Sans préjudice de ce qui précède, le FIDA suspend le droit du Gouvernement de solliciter des retraits du compte du prêt et du compte du don si la vérification des comptes requise aux termes de l'accord de financement n'a pas été exécutée de façon satisfaisante dans les douze mois à compter de la date de clôture de l'exercice comptable indiquée dans ledit accord.

Conditions préalables aux retraits

18. a) Aucun retrait n'est effectué avant que le Gouvernement n'ait dûment ouvert le compte spécial et le compte de don.
- b) Aucun retrait n'est effectué au titre des dépenses dans le cadre de la composante des subventions globales au titre du compte de prêt et du compte de don à moins qu'un accord de sous-projet n'ait été conclu à cette fin selon les conditions indiquées dans l'accord de financement et dans le manuel d'exécution du projet.

Conditions préalables à l'entrée en vigueur

19. L'entrée en vigueur de l'accord de financement est subordonnée à la satisfaction des conditions préalables ci-après:
- a) le Gouvernement, par le biais de la Direction générale, a établi le secrétariat de la Direction générale et nommé le directeur du projet;
 - b) le manuel d'exécution du projet a été approuvé sous une forme préliminaire et un exemplaire du manuel tel qu'adopté par le Gouvernement a été remis au FIDA;
 - c) la version provisoire du premier plan de travail et budget annuel, comprenant un premier plan de passation des marchés, a été présentée au FIDA;
 - d) l'accord de financement a été dûment signé et sa signature et son exécution par le Gouvernement ont été dûment autorisées et ratifiées par toutes les instances administratives et gouvernementales compétentes;
 - e) le Gouvernement a communiqué au FIDA un avis juridique émis par le Bureau des affaires juridiques du Ministère des finances du Gouvernement qui est jugé acceptable dans la forme et sur le fond par le FIDA.

Key reference documents

Country reference documents

Poverty Reduction Strategy Paper

IFAD reference documents

Programme Design Document (PDD), Key Files (April 2008) and Working Paper 2 (June 2008)

COSOP (1998)

IFAD Strategic Framework 2007-2010

Prerequisites of Gender-Sensitive Design

Logical framework¹

Programme Development Objective	Outcome Indicators ²	Use of Outcome Information
Villagers in <i>PNPM</i> locations benefit from improved socio-economic and local governance conditions.	<ul style="list-style-type: none"> Improved household expenditure rates and improved access to economic and social services in a minimum of 4 000 <i>kecamatan</i>s in 2009 and thereafter. EIRRs >30 per cent for major rural infrastructure types. Reduction in child malnutrition in 140 target communities in Papua and West Papua. >80 per cent satisfaction levels from beneficiaries regarding improved services and local level governance. 	Determine if <i>PNPM</i> is having its desired effects on socio-economic welfare.
Intermediate Results (One per Component)	Results Indicators for Each Component	Use of Results Monitoring
Component (A): Kecamatan Block Grants Villagers participate in a process to plan, select and manage basic social and economic infrastructure provided through block grants.	Component (A): Kecamatan Block Grants <ul style="list-style-type: none"> Min. 40 per cent participation rate of women and poorest community members in planning and decision-making meetings 85 per cent of agreed work plans completed each year. #/type of infrastructure works, economic, and education and health sub-programmes/activities completed in a minimum of 4 000 <i>kecamatan</i>s from 2009 until 2015. #/type of agricultural and livestock related investments completed in a minimum of 28 <i>kecamatan</i>s in Papua and West Papua. #/type of agricultural activity groups operating in Papua and West Papua, and participation of women as group leaders and committee members. >70 per cent of infrastructure works are evaluated as of high quality. O&M arrangements are in place and functioning for >80 per cent of infrastructure works. 	Component (A): Kecamatan Block Grants <ul style="list-style-type: none"> Assess if <i>kecamatan</i> sites are benefiting from <i>PNPM</i> financing and assistance. Assess if planning and inclusion procedures and policies need adjustment to encourage greater participation. Determine if programme needs to increase its inspection and supervision of technical works and O&M arrangements.
Component (B): Facilitation Support - Developing Local Government Capacities for Successful Community Development. Local government councils use their new skills to fulfil their local community development functions.	Component (B): Facilitation Support - Developing Local Government Capacities for Successful Community Development. <ul style="list-style-type: none"> >70 per cent of local government councils are actively involved in <i>PNPM</i> management and oversight. Village agriculturalists operate in 140 villages in Papua and West Papua over seven years. 	Component (B): Facilitation Support - Developing Local Government Capacities for Successful Community Development. Review to see if training and capacity building plans need adjustment and if learning interventions meet the needs of the councils to perform satisfactorily their new duties.
Component (C): Consultants, Training, Printing Consultants at the national, provincial and <i>kabupaten</i> levels are providing assistance to communities and local governments to implement <i>PNPM</i> with the results of M&E activities and studies used to improve programme performance.	Component (C): Consultants, Training, Printing <ul style="list-style-type: none"> >70 per cent of planned consultant positions are filled and consultants are trained by the time the programme begins its annual socialization and planning cycle. >70 per cent of study and evaluation findings used to improve the programme. From 2009 <i>kecamatan</i> audit sample size increases to 15 per cent of all <i>kecamatan</i> and audit results are made public. 	Component (C): Consultants, Training, Printing <ul style="list-style-type: none"> Determine if technical assistance is in place and operating as required. Findings from M&E and studies will allow the programme to adjust and improve its operations and procedures. By announcing audits and their findings to the public, the programme expects to reduce corruption.
Component (E): Grant Financed Activities Government capacity available to develop new approaches to poverty reduction based on the lessons learned from ongoing programmes.	Component (E): Grant Financed Activities No. of new poverty reduction approaches introduced based on the analysis.	Component (E): Grant Financed Activities Review will enable the programme to see if the grant is developing policy analysis and formulation capacity.

¹ This Results Framework lists 17 results indicators. Thirteen of the 17 indicators are taken from the Government of Indonesia's Operational Guidelines for M&E for *PNPM*. The other four indicators are programme-specific and unique to management issues facing MOHA and KDP.

² Excluding the outcomes of the Conditional Cash Transfer Pilot, that will finish in 2009 with final reporting and evaluation of results in 2010.

